



COLLEGE ELHUYAR – HASPARREN

Compte Financier de l'exercice 2019 Rapport de l'agent comptable

Agence comptable

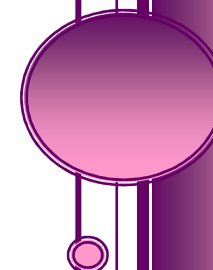
du COLLEGE ELHUYAR

Conseil d'Administration

Du 16 avril 2020

L'agent comptable

Pascale DOMENGE



SOMMAIRE

- 1- Le résultat de l'exercice
- 2- La capacité d'autofinancement
- 3- La variation du fonds de roulement
- 4- Le fonds de roulement,
- 5- le besoin en fonds de roulement
- 6- La trésorerie
- 7- Les charges à payer
- 8- Le recouvrement
- 9- Le patrimoine

Préambule

Le compte financier des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement appréhende la totalité de la gestion pour un exercice donné. En effet, l'ensemble des opérations réalisées par l'ordonnateur et l'agent comptable au titre de l'exécution du budget se retrouvent dans un document, le compte financier annuel.

[L'article R421-77 du code de l'éducation dispose que « à la fin de chaque exercice, l'agent comptable en fonction prépare le compte financier de l'établissement pour l'exercice écoulé ».](#)

Avant l'expiration du quatrième mois (30 avril) suivant la clôture de l'exercice, le conseil d'administration arrête le compte financier après avoir entendu l'agent comptable et l'ordonnateur.

Le compte financier est visé par l'ordonnateur qui certifie que le montant des ordres de dépenses et des ordres de recettes est conforme à ses écritures. L'ordonnateur rend compte de sa gestion au conseil d'administration de l'EPL. Il rapproche notamment l'exécution budgétaire de la prévision par service, domaine et activité et en explique les différences.

La lecture des documents financiers n'étant pas toujours aisée, le document qui vous est transmis est issu d'une analyse des différentes données extraites du logiciel comptable GFC. Il complète les états du compte financier.

Dans ce document, vous trouverez une analyse des indicateurs financiers.

Toutefois, le compte financier ne doit pas être considéré uniquement comme le compte rendu de l'exécution budgétaire mais aussi comme un instrument indispensable à la prise de décision de l'ordonnateur, du conseil d'administration.

Le compte financier constitue donc une étape fondamentale de la vie de l'établissement et il intéresse chacun des acteurs qui a en charge la gestion d'une structure de l'établissement.

L'intérêt du Compte Financier

☐ Le compte financier récapitule d'une part les prévisions budgétaires (budget primitif et décisions modificatives cumulées) et d'autre part les opérations d'exécution, en recettes et dépenses, réalisées par section : mandats et titres de recettes émis pour l'exercice.

☐ **Section de fonctionnement** : elle retrace les opérations courantes de gestion (charges et produits d'exploitation).

☐ **Section d'investissement ou section en capital** : elle retrace des opérations plus particulières liées au patrimoine de l'établissement (constructions – matériels) et aux ressources d'investissement (subventions principalement).

Extrait M – 9-6 « 4.3.3.2 Le compte financier et l'analyse financière

L'agent comptable informe le conseil d'administration de l'état du patrimoine, des stocks, des créances, des reliquats de subventions. Il présente et explique les différents indicateurs financiers mentionnés ci-dessus.

Il s'intéresse à l'évolution des indicateurs par rapport aux années antérieures.

L'analyse des données financières s'effectue à partir du résultat, de la capacité d'autofinancement ainsi que des divers indicateurs affichés à la pièce 14 et de leur évolution. Elle est présentée par l'agent comptable qui explique, notamment en fonction de la composition du fonds de roulement (stock, provisions, besoins de trésorerie, etc.), la marge dont dispose l'établissement pour financer des actions sur fonds propres.

Cette analyse est actualisée en cours d'année afin notamment de donner au conseil d'administration et aux autorités de contrôles une information précise sur la capacité de l'établissement à prélever sur le fonds de roulement sans compromettre sa santé financière

Les éléments cités ci-dessus ne sont pas exhaustifs mais ils correspondent au minimum d'informations nécessaires au conseil d'administration pour se prononcer sur l'acceptation des comptes ainsi qu'aux principaux financeurs pour apprécier la santé financière des établissements au regard des financements qu'ils apportent.

1- Le résultat de l'exercice

Le résultat est la différence entre toutes les recettes nettes et toutes les dépenses nettes de l'exercice 2019, en section de fonctionnement (hors investissement, donc, qui sera étudié plus loin)

Le solde du compte de résultat représente le résultat global de l'établissement, tous services confondus. Ce résultat est ensuite ventilé par service conformément au vote du conseil d'administration (acte joint au compte financier)

CHARGES	2019
Intitulé	Montants nets
Charges d'exploitation	608 722,56
Achats	509 918,65
Autres charges	98 803,91
Charges de personnel	168 479,27
Dotations amortissements	14 644,70
Résultat : bénéfice	6 830,15

PRODUITS	2019
Intitulé	Montants nets
Produits d'exploitation	625 237,66
Prestations et activités annexes*	76,00
Pdts restaurant scolaire	240 859,25
Familles : voyages + sorties	13 119,00
Subventions Etat	217 823,92
Subventions Collectivités territoriales	128 808,50
Communes	600,00
Subventions Office Public Langue Basque	1 755,00
Dons et legs : Foyer et parents d'élèves	21 915,99
Reversement Educado	280,00
Neutralisation des amortissements	4 959,75

TOTAL CHARGES Classe 6 623 367,26

TOTAL PRODUITS Classe 7 630 197,41

* Dégradations familles

En 2019, le collège Elhuyar a encaissé plus de recettes (produits classe 7 : **630 197.41€**) qu'il n'a dépensé (charges classe 6 : **623 367.26€**)

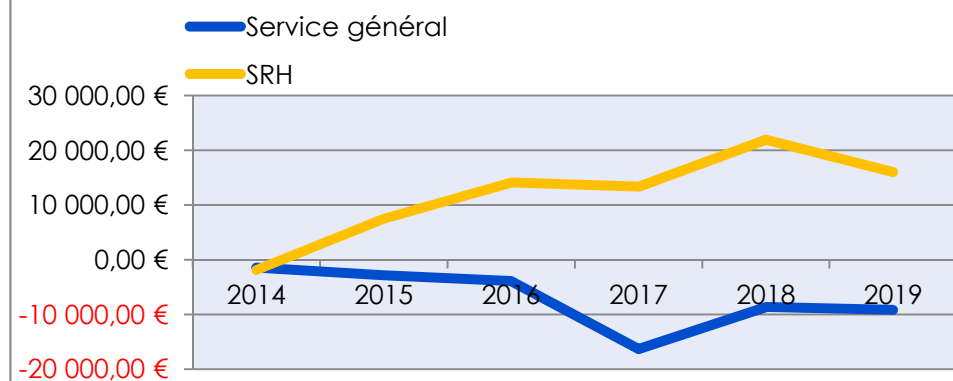
L'année s'est conclue sur un résultat global positif ou bénéfice de + **6830.15€**

L'évolution sur les 5 dernières années est assez homogène : le service général est en constant déficit tandis que le SRH dégage un résultat contribuant à obtenir un résultat global positif.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Service général	-1 481,55 €	-2 852,54 €	-3 914,32 €	-16 313,77 €	-8 645,94 €	-9 200,38 €
Service spécial SRH	-1 858,76 €	7 479,60 €	14 064,15 €	13 346,83 €	21 914,17 €	16 030,53 €
TOTAL	-3 340,31 €	4 627,06 €	10 149,83 €	-2 966,94 €	13 268,23 €	6 830,15 €

Le résultat 2019 est positif mais se décompose entre le résultat du service général et celui du service de restauration (SRH)

- Le résultat du service général **(-9200.38€)** est équivalent à celui de 2018. Simplement, à l'examen, seul le service ALO est en déficit (-9 671.90€), déficit correspondant à peu de chose près à la part des amortissements réels figurant dans ce service (9 684.95€). Si l'on exclut ces écritures passées pour ordre, on constate donc au final une gestion très serrée et rigoureuse.
- Le SRH est excédentaire **(+16 030.53€)** depuis 2014 et semble maintenir ce cap, avec de surcroît en fin d'année une augmentation de stock alimentaire.



2- La capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

C'est une notion qui permet de mesurer la capacité de l'établissement à autofinancer sa croissance.

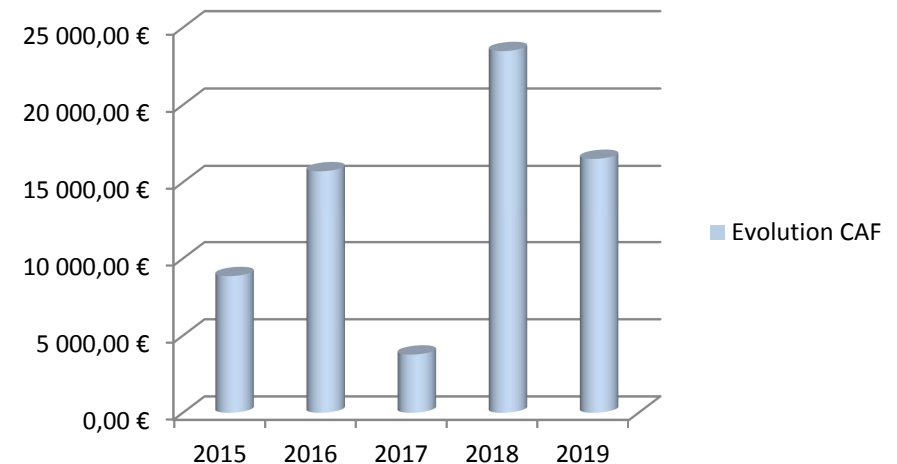
Elle correspond à un flux financier réel dégagé par les opérations de gestion : recettes réelles nettes diminuées des dépenses réelles nettes de fonctionnement, ainsi sont décomptées les opérations pour ordre telles que les amortissements.

Les variations de stocks contribuent à la variation de la CAF puisqu'elles sont comptabilisées dans le résultat.

L'excédent dégagé par un résultat positif de CAF permet à l'établissement de financer les dépenses futures sans apport de trésorerie.

En cas de CAF négative sur un exercice, on parle d'insuffisance d'autofinancement (IAF).

CALCUL DE LA CAF	
Résultats services généraux	-9 200,38 €
+ amortissements réels	9 684,95 €
CAF Service Général	484,57 €
+ résultat SRH	16 030,53 €
Total CAF	16 515,10 €



Pour le Collège Elhuyar :

- ★ Le résultat négatif du service général est induit par les écritures d'amortissement. Celles-ci déduites, la CAF dégagée est presque nulle (**+484.57€**), toutes les ressources ont été utilisées
- ★ Le résultat du SRH contribue presque exclusivement à l'augmentation de la CAF (**+16 030.53€**)

3- La variation du fonds de roulement

Pour la calculer, on retranche à la CAF (ou IAF selon les cas), le montant des investissements sur fonds de roulement, puis on rajoute la valeur nette des cautionnements de l'exercice.

CAF = 16 515,10

Résultat de l'exercice = 6 830,15

Analyse de la CAF par service :	-	Immobilisation sur FdR sur n et par service	=	Résultat net à ventiler
---------------------------------	---	---	---	-------------------------

Exécution budgétaire SG	+	-9 200,38
Amortissements réels	+	9 684,95
	+	
	-	
CAF SG	=	484,57
Exécution budgétaire SRH	+	16 030,53

Sur SG	+	484,57
--------	---	--------

Sur SRH	+	20 094,00	-4 063,47
---------	---	-----------	-----------

CAF = 16 515,10

Total immobilisations sur FdR = 20 094,00

= -3 578,90 Variation du FdR

La variation du fonds de roulement est de – 3 578.90€ entre 2018 et 2019.

Cette variation est limitée car la majeure partie des investissements sur fonds propres (20 094.00€ sur le SRH) a pu être financée grâce à la CAF de l'année (16 515.10€).

4- Le fonds de roulement et jours de fonds de roulement

C'est un indicateur de sécurité financière et il représente une ressource durable et stucturelle.

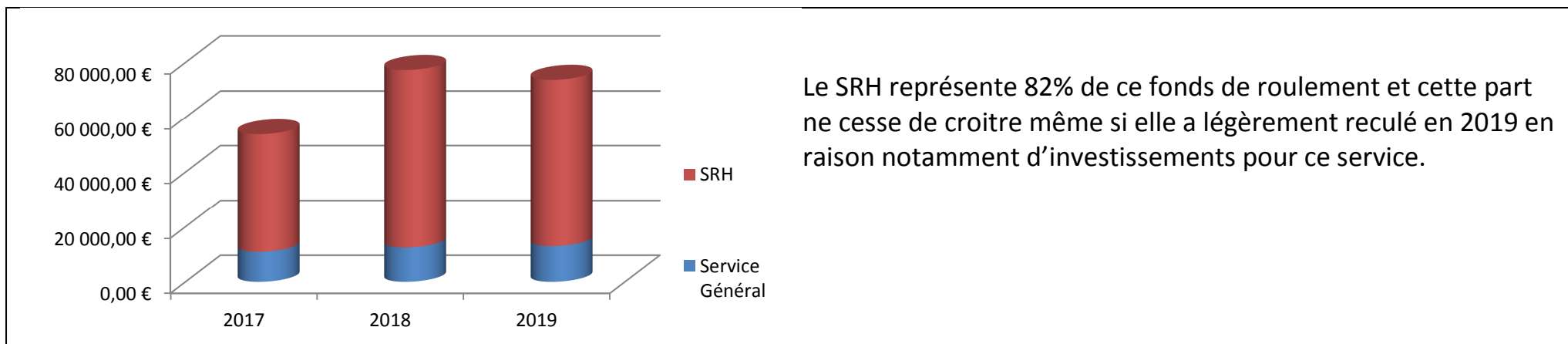
Le fonds de roulement net global (FRNG) est la différence entre les ressources stables (réserves, provisions, dettes, acomptes reçus) et les emplois stables (valeur résiduelle des immobilisations, stocks, créances). Il traduit la marge de manœuvre dont dispose l'établissement pour mener à bien sa politique.

Disposer d'un FRNG suffisamment important permet à un établissement scolaire d'assurer son fonctionnement, notamment en début d'année civile, si besoin, avant le 1er versement de la dotation de fonctionnement et garantir son autonomie financière.

Fonds de roulement net global

	2017	2018	2019
FDR SG	10 904.08 €	12 472.81 €	12 957.38€
FDR SRH (dont stock)	42 907.88 €	64 822.05 €	60 758.58€
TOTAL	53 811.96 €	77 294.86 €	73 715.96€

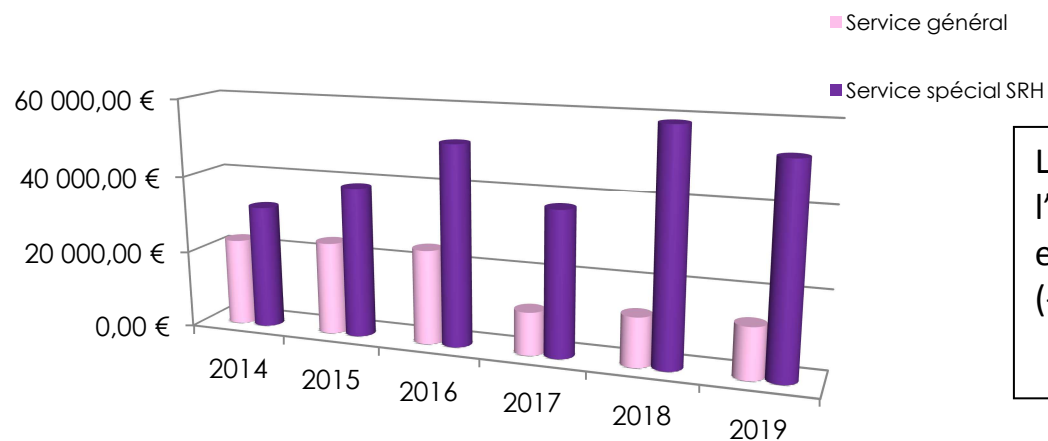
Il s'élève à **73 715.96€** au 31.12.19 et représente **64.7%** de la subvention de fonctionnement 2019. Le FRNG est stable sur 2018 et 2019, après avoir connu une chute en 2017 suite à une mobilisation importante du fonds de roulement.



Evolution du fonds de roulement mobilisable

(cad hors stocks)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Service général	22 446,60 €	23 828,62 €	24 221,55 €	10 904,08 €	12 472,81 €	12 957,38
Service spécial SRH	31 694,51 €	38 648,95 €	51 349,81 €	37 020,25 €	58 748,86 €	52 504,59
TOTAL	54 141,11 €	62 477,57 €	75 571,36 €	47 924,33 €	71 221,67 €	65 461,97 €



Le FDR mobilisable a un peu diminué en raison de l'augmentation du stock alimentaire (+2 180.80€) et du financement de ses investissements (- 4063.47€)

Les jours de fonds de roulement

= nombre de jours dont dispose l'établissement pour fonctionner sans apport de trésorerie

Les dépenses d'une journée de fonctionnement s'élèvent en moyenne à 1690.90€ (608 722.56€/360 jours). Le FDR nous permet donc de fonctionner 44 jours sans apport de trésorerie.

Ce ratio semble stable depuis 3 ans. On note cependant que, malgré un FRNG comparable à celui de 2016, le nombre de jours de FRNG a chuté d'une vingtaine de jours.(73 en 2016 à 44 en 2019) Ceci est dû notamment à l'intégration dans ce calcul des salaires des AED, qui viennent gonfler les charges (celles-ci sont passées de 396 077.54€ en 2016 à 608 722.56€ en 2019).

Le nombre de J de FRNG est conforme aux exigences du Rectorat de Bordeaux (30 jours) mais inférieur à ce que préconise le département des Pyrénées Atlantiques. (60 jours). Ceci explique sans doute le fait que la dotation de fonctionnement du collège ait été relevée de 4.81% en 2019. Il faut donc rester vigilant et raisonnable concernant d'éventuels prélèvements sur fonds de roulement.

2016	2017	2018	2019		
J de FdR	J de FdR	J de FdR	FdR	Comptes 60 à 65	J de FdR
73	45	49	73 715,96 €	608 722,56 €	44

5- Le besoin en fonds de roulement (BFR)

Il représente les moyens nécessaires au financement de l'activité quotidienne de l'EPL, son besoin de financement. Il correspond à ce que l'on doit garder pour assurer le paiement de nos dettes (ce que l'on doit) par rapport au remboursement de nos créances (ce que l'on nous doit). C'est la différence entre l'actif circulant (créances et stocks) et les dettes (reliquats de subventions essentiellement).

Il est traditionnellement négatif dans les établissements scolaires car les dettes de l'EPL (plus précisément les reliquats de subventions) sont plus importantes que les créances et la valeur des stocks.

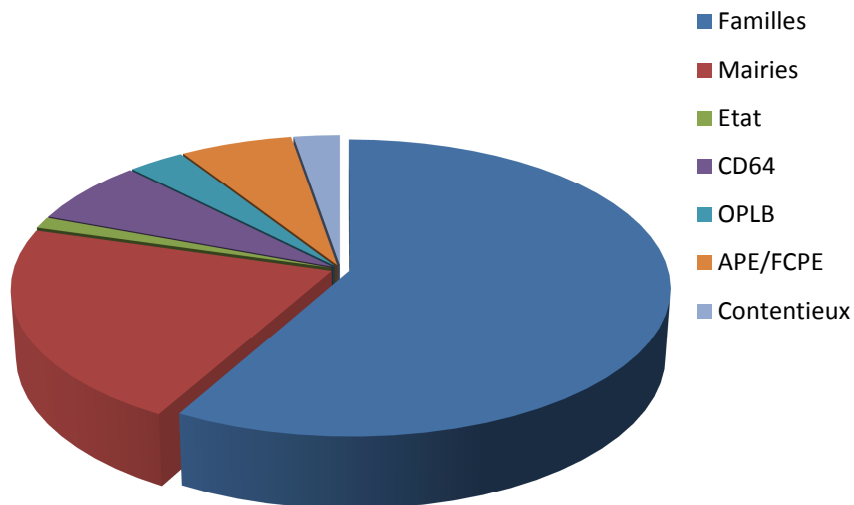
Il peut être positif ou négatif : un établissement dont le besoin en fonds de roulement est positif a décaissé avant d'encaisser (paiement des dettes aux fournisseurs sous 30 jours alors que les créanciers n'ont pas honoré les leurs à échéance). L'établissement doit donc avancer les fonds en mobilisant son fonds de roulement.

A contrario, un établissement dont le besoin en fonds de roulement est négatif, a encaissé avant de décaisser (encaissement des recettes des créanciers avant le paiement des factures aux fournisseurs).

2016	2017	2018				2019			
BFdR	BFdR	SDcl3	SDcl4	SCcl4	BFdR	SDcl3	SDcl4	SCcl4	BFdR
-15 295,91	5971,2	6073,19	10941,65	14724,28	2290,56	8253,99	21668	41594,17	-11672,18

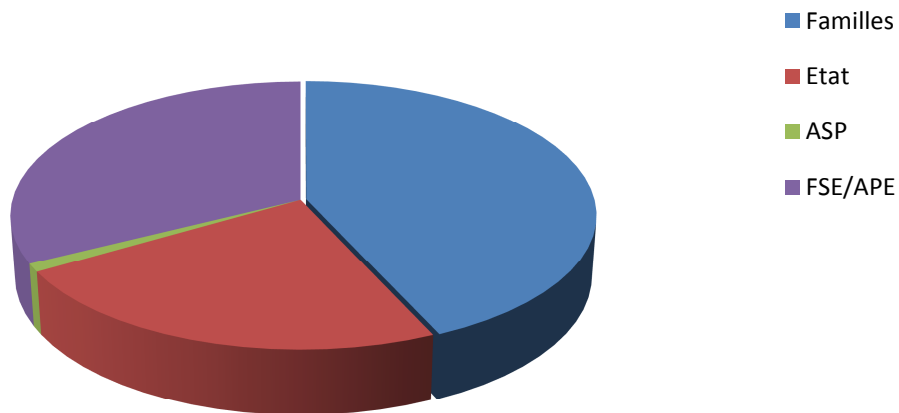
- Le BFDR du collège est négatif (**-11 672.18€**) au 31.12.19, ce qui est une situation rassurante pour la détermination des autres indicateurs (trésorerie, autonomie financière)

Voyons maintenant dans le détail l'état des restes à recouvrer au 31.12.19 (créances/ débit de la classe 4) puis les ressources disponibles au 31.12.19 (dettes/crédits de la classe 4), pour comprendre comment le collège obtient un BFDR négatif.



CREANCES/RESTES A RECOUVRER AU 31.12.19 : 22 668.00€

- Les débiteurs sont des collectivités pour partie (mairie, CD64, OPLB), l'Etat ou des associations du collège (pour 6 165.20€ au total), pour lesquelles il n'y a aucune crainte concernant le recouvrement.
- La part des familles représente $\frac{1}{4}$ du solde débiteur total, mais il s'agit principalement du règlement des échéances du voyage pour Rome 2020, qui sont étalées sur 2020, avant le départ.
- Les acomptes versés aux prestataires pour les voyages de 2020 viennent gonfler artificiellement les créances (7 000.00€). Cette somme, déjà payée en 2019, sera soldée dès le début de l'exercice par un nouveau mandat pour ordre passé en 2020.
- La situation est donc saine au niveau des soldes débiteurs.



RESSOURCES SPECIFIQUES/DETTES AU 31.12.19 : 42 594.17€

- Avances et reliquats
 - Il s'agit principalement du 1er prélèvement automatique d'avance familles pour la demi-pension, enclenché sur 2019 mais relatif au trimestre janvier mars 2020 (12 347.60€). Ceci amène de l'oxygène à la trésorerie.
 - Deux associations du collège (pour 9287.00€) ont fait des dons pour utilisation en 2020 (voyages et projets).
 - Restent ensuite quelques reliquats de subvention Etat et ASP, d'un montant somme toute assez limité.
- Extourne (3 719.39€) et recettes constatées d'avance (10 348.00€)

Ces techniques comptables (pour la gestion des factures non parvenues et les recettes constatées d'avance) préconisées par l'instruction M9-6 ont pour conséquence de créditer la somme de 14 067.39€ en classe 4, avec les autres reliquats de crédits. Ces sommes sont au crédit de façon temporaire mais, associées au prélèvement automatique, permettent au collège de démarrer l'exercice 2020 avec une BFDR négatif et davantage de trésorerie.

6- La trésorerie

Il s'agit de la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement c'est à dire ce qu'on a moins ce qu'on doit garder pour régler les "dettes".

Cela correspond au cumul de la classe 5 (disponibilités prenant en compte les attendus et les chèques sans provision)

Sans trésorerie suffisante, pas de paiement par l'agent comptable.

Il faut donc garder un FDR raisonnable pour couvrir le BFDR, avoir suffisamment de trésorerie et ainsi éviter les ruptures de paiement.

Le BFDR négatif (-11 672.18€) permet donc, au 31.12.19, d'avoir plus de trésorerie que fin 2018 (75 004.30€ contre 85 388.14€ en 2019)

La trésorerie

2016	2017	2018			2019		
Trésorerie	Trésorerie	FdR	BFdR	Trésorerie	FdR	BFdR	Trésorerie
95 436,67 €	47 840,76 €	77 294,86 €	2 290,56 €	75 004,30 €	73 715,96 €	-11 672,18 €	85 388,14 €

Les jours de trésorerie

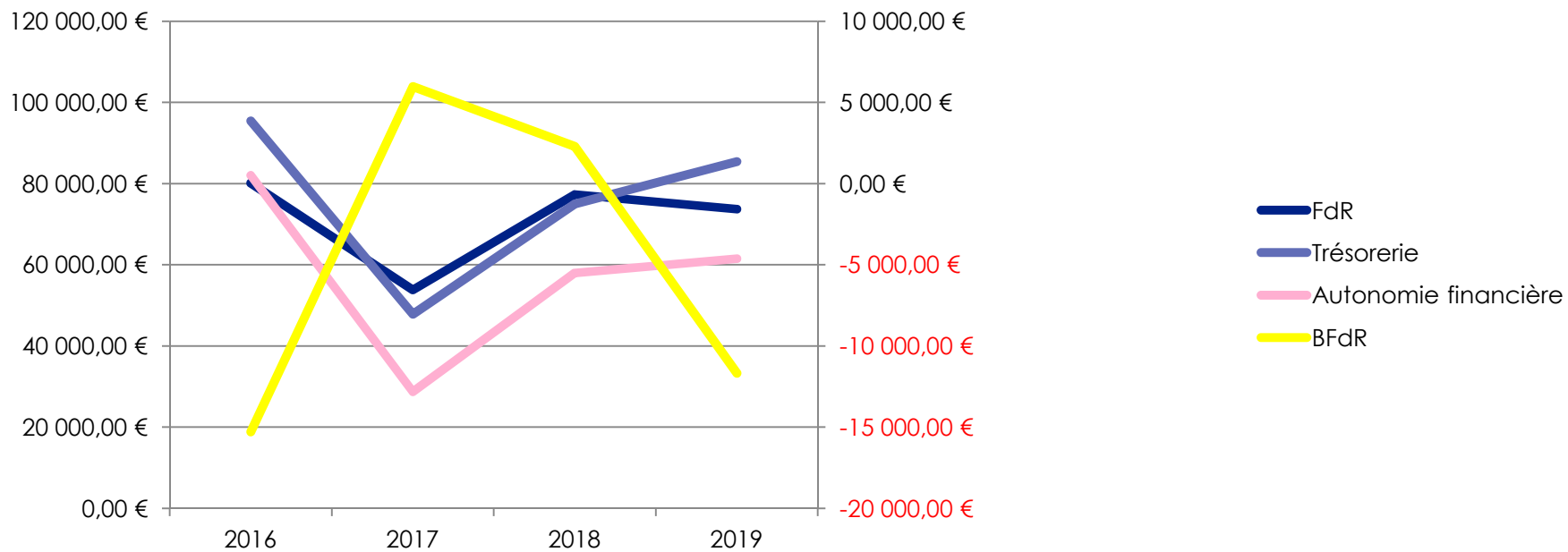
2016	2017	2018			2019		
Jours de trésorerie	Jours de trésorerie	Trésorerie	Comptes 60 à 65	Jours de trésorerie	Trésorerie	Compte 60 à 65	Jours de trésorerie
87	40	75 004,30 €	570 425,24 €	47	85 388,14 €	608 722,56 €	50

Les 50 jours de trésorerie représentent le nombre de jours dont dispose l'EPL pour fonctionner sans apport de trésorerie. Il est calculé en divisant le montant de la trésorerie par le montant total des charges de fonctionnement sur l'année civile, dépenses d'amortissement déduites.

Le nombre de jours de trésorerie est supérieur au nombre de jours de FDR du fait des reliquats de subventions

Santé financière	2016	2017	2018	2019
FdR	80 140,76 €	53 811,96 €	77 294,86 €	73 715,96 €
BFdR	-15 295,91 €	5 971,20 €	2 290,56 €	-11 672,18 €
Trésorerie	95 436,67 €	47 840,76 €	75 004,30 €	85 388,14 €
Autonomie financière	82 020,86 €	28 695,22 €	57 989,46 €	61 466,15 €

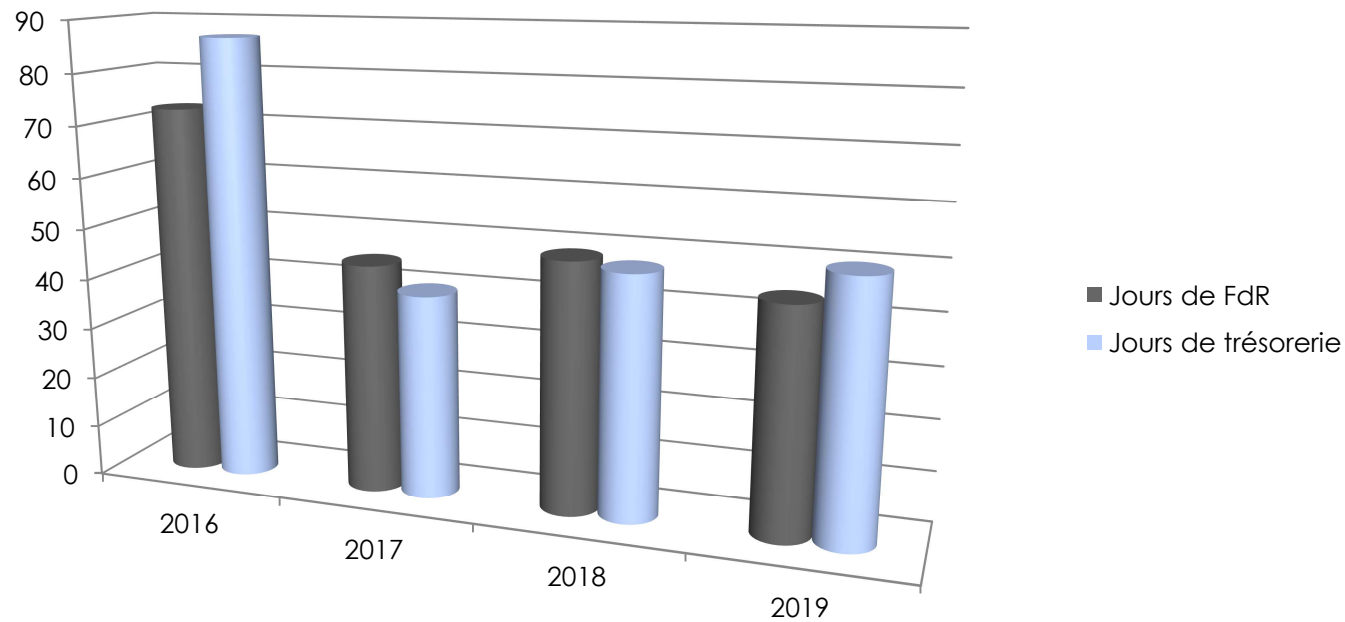
= trésorerie - créances - stocks



L'autonomie financière est en très légère augmentation par rapport à 2018.

On constate bien ici qu'à fonds de roulement équivalent entre 2018 et 2019, la trésorerie et l'autonomie financière sont en corrélation directe avec le besoin en fonds de roulement

Cette A.F varie fortement tout au long de l'année et doit être recalculée avant chaque prélèvement sur fonds de roulement.



7- Les charges à payer

2016	2017	2018			2019		
Taux moy charges à payer	Taux moy charges à payer	Charges à payer	Comptes 60 à 65	Taux moy charges à payer	Charges à payer	Comptes 60 à 65	Taux Moy charges à payer
0,27%	0,05%	291,12 €	570 425,24 €	0,05%	3 719,39 €	608 722,56 €	0,61%

C'est un indicateur de qualité comptable (respect de l'annualité budgétaire)

Il renseigne sur le montant des charges à payer (factures non parvenues au 31.12.19 mais à mandater sur l'exercice auquel elles se rattachent/technique de l'extourne).

Ce taux est, comme les années précédentes, en dessous des 1%, ce qui est peu au regard du montant total des charges de l'année. Seuls 4 fournisseurs n'avaient pas transmis leurs factures, dont un fournisseur d'énergie, ne pouvant facturer qu'avec les relevés de compteurs au 31.12.19

8- Le recouvrement des créances

2016	2017	2018	2019		
Taux de non recouvrement	Taux de non recouvrement	Taux de non recouvrement	Produits compte 70	Reste à recouvrer Comptes 41	Taux de non recouvrement
2,15%	2,91%	2,43%	265002,25	6427	2,43%

Cet indicateur ne concerne que les créances sur les familles, que l'on peut qualifier de douteuses ou incertaines. Il ne tient pas compte des créances sur les collectivités ou les institutions que l'on est assuré de recouvrer. Ce taux est stable.

Créances contentieuses

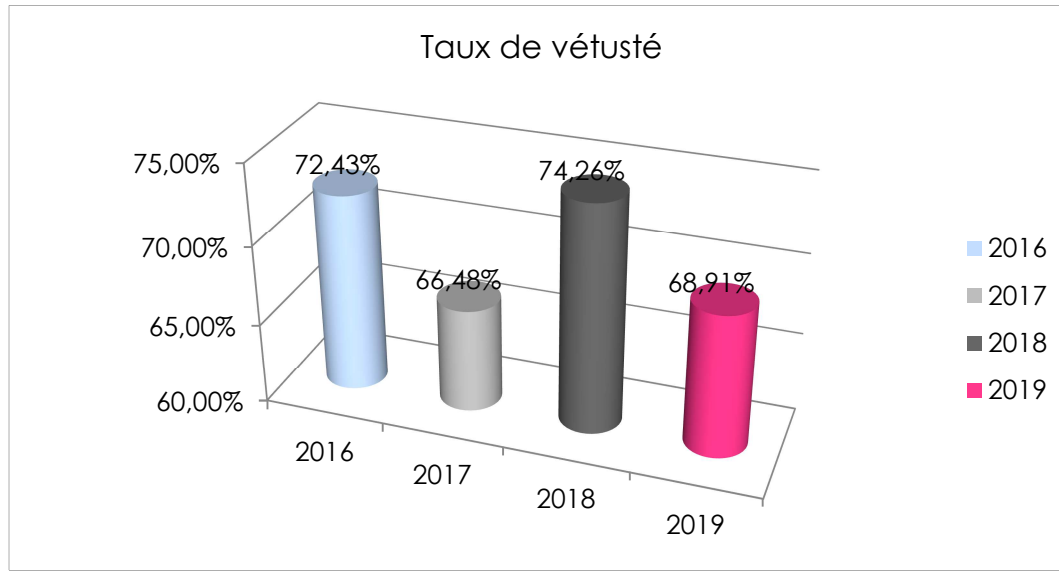
Les créances ne sont transmises au contentieux qu'en dernier ressort. Les familles ont la possibilité, en plus des bourses, de demander l'aide du fonds social.

Un très bon travail est réalisé par les services de l'intendance, en partenariat avec les services sociaux dans la détection des cas difficiles.

2015	2016	2017	2018	2019			
Contentieux au 31 décembre	Contentieux au 31 décembre	Contentieux au 31 décembre	Contentieux au 31 décembre	Contentieux au 1er janvier	Encts	Créances devenues contentieuses	Contentieux au 31 décembre
0 €	0 €	0 €	410.40 €	410.40 €	0 €	- €	410.40 €

9- Le patrimoine

Taux de vétusté du patrimoine



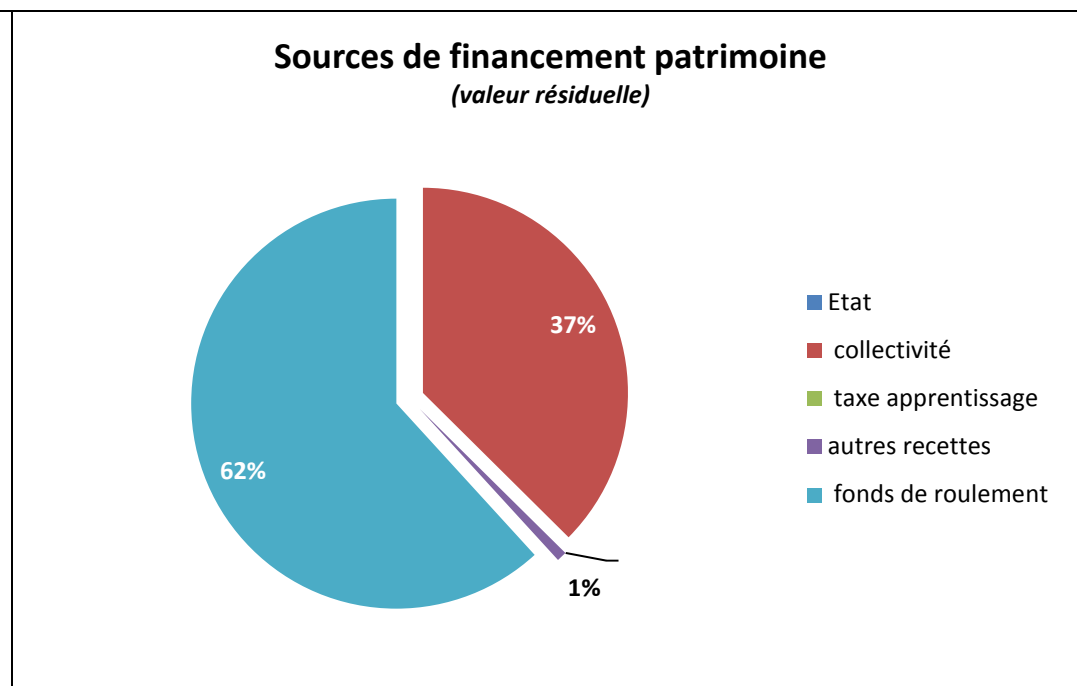
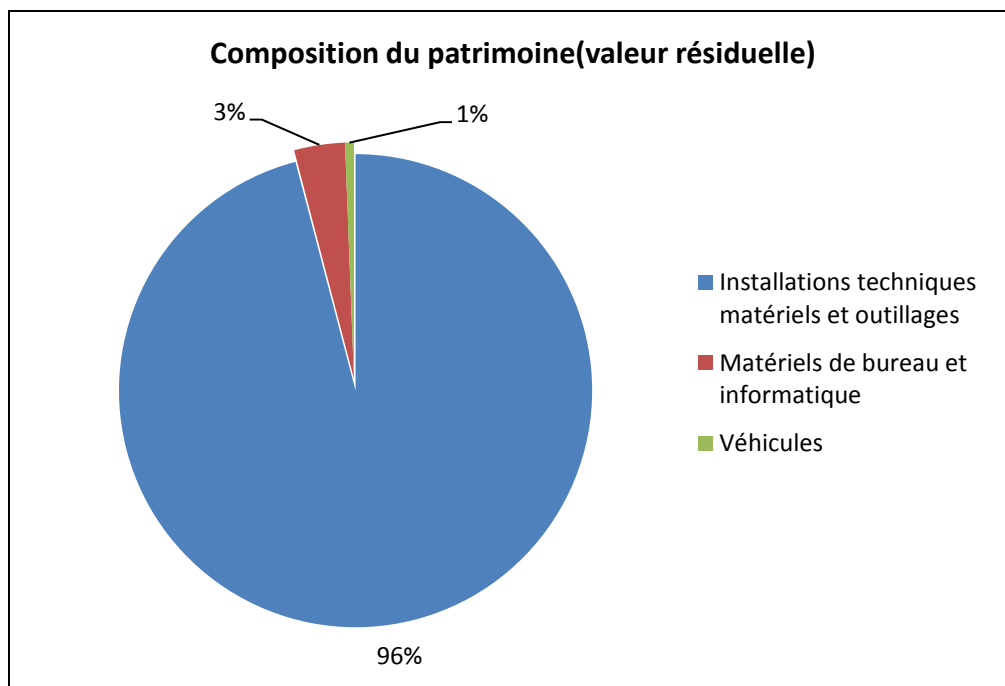
Ce taux est assez élevé (68.91%) mais a légèrement diminué depuis 2016. On constate ainsi que le collège continue d'investir régulièrement chaque année, entretenant son patrimoine, y compris au prix d'une variation de fonds de roulement négative.

La valeur brute du patrimoine ne cesse d'augmenter notamment grâce au financement par le Conseil départemental et les fonds propres de l'établissement.. Toutefois, on constate également un taux de vétusté important qui peut avoir plusieurs explications : matériel entièrement amorti et encore utilisé (donc non sorti de l'inventaire), renouvellement insuffisant par rapport aux achats antérieurs, calcul de l'amortissement dès l'acquisition du bien (contrairement à ce qui se passait auparavant).

Sources de financement patrimoine (valeur résiduelle)	2019	Valeur résiduelle
Etat	9 337,95 €	- €
Collectivité	84 072,45 €	22 398,44 €
Taxe d'apprentissage	3 833,94 €	- €
Autres recettes et FCSH	5 007,58 €	471,81 €
Fonds de roulement	90 226,51 €	36 979,69 €
Total	192 478,43 €	59 849,94 €

Le patrimoine est essentiellement constitué de matériels techniques.

Concernant le financement du patrimoine, il est majoritairement réalisé grâce à la collectivité et aux fonds propres.



Conclusion :

Le collège est en bonne santé globale, avec une gestion très rigoureuse. Il est appréciable que la dotation de fonctionnement ait été revue légèrement à la hausse, permettant peut être ainsi au service général de dégager davantage de ressources internes l'autorisant, à l'avenir, à financer davantage de projets et acquisitions.

Sur l'exercice 2020, il faudra toutefois être vigilant par rapport au crédit nourriture. En effet, en raison de l'épidémie de Covid-19, les recettes vont être diminuées sur le 2^{ème} trimestre 2019/2020, alors que les charges vont être importantes jusqu'au 4 juillet. Le résultat final risque d'être inversé par rapport aux années antérieures et ne pas pouvoir compenser un éventuel déficit du service général.

Le niveau du fonds de roulement permettra quand même d'absorber des prélèvements raisonnables.

Proposition de votes

L'arrêt des comptes fait l'objet d'une double délibération :

La première consiste à arrêter le compte financier sans ou avec réserves (détaillées et motivées).

La deuxième porte sur la ventilation du résultat de l'exercice dans les Fonds de roulement .

A l'issue de cette délibération, le compte financier sera remis à la Direction Général des Finances Publiques (DGFP) au plus tard le 30 Juin.

Il sera jugé par la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine Poitou Charentes ou par le Pole Interrégional d'apurement (PIA) ou archivé

1ère délibération : arrêté global du compte financier

Le conseil d'administration arrête le compte financier 2019 :

623 367.26

pour les dépenses de l'établissement

630 197.41

pour les recettes de l'établissement

2ème délibération : affectation du résultat

Le conseil d'administration ayant connaissance du résultat de fonctionnement de l'exercice qui vient de se clôturer statue sur l'affectation des résultats :

6830.15€

et décide de l'affecter de la manière suivante :

Compte 10681RD (Fonds de roulement Service général) :

-9200.38 €

Compte 10687RD (Fonds de roulement SRH) :

16030.53 €